

**PROCES-VERBAL SEANCE DU 25 JUILLET 2019**

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

**Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET)**  
**Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**  
**Mme DAUGU (procuration à M. DECROIX)**

et transmet les excuses de **M. AUTISSIER – M. THOR – Mme CHARON-COLIN - M. MELLOTT**

**Monsieur ADAM** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire souhaite tout d'abord remercier toutes les personnes ayant participé et contribué à la réussite des Fêtes Franco-Ecossaises qui ont connu cette année un record d'affluence. Elle ajoute que la presse, et notamment le Berry Républicain, a publié tout au long de la semaine précédant le lancement des fêtes des articles sur l'évènement, ce qui a contribué également à la venue d'un public nombreux. Le succès est visible à travers les photographies de la foule en ville, les problèmes de stationnement que cela a pu engendrer, les ventes qui ont été réalisées. Les commerçants sont extrêmement satisfaits de ce week-end. Madame le Maire remercie également les agents municipaux qui ont produit un travail remarquable et ajoute que de nombreux compliments lui ont été faits sur l'accueil, sur les bénévoles, sur les élus vraiment aimables et bienveillants.

Madame le Maire indique que des courriers de remerciements lui ont été adressés. Elle donne lecture d'un courrier émanant du député Monsieur Cormier-Bouligeon indiquant « 30<sup>ème</sup> édition exceptionnelle, bravo à tous », d'un mail reçu d'un habitant de la Sarthe et d'un autre venu spécialement du Minervoisy pour les fêtes surpris par le sens de l'hospitalité, l'esprit de convivialité, la plupart des boutiques qui ont joué le jeu ...

Les commerçants peuvent être remerciés pour leur implication.

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 26 Juin 2019** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

**> Règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs**

Madame GRESSIN présente le document unique à destination des familles regroupant les renseignements nécessaires aux écoles et aux services périscolaire et accueils de loisirs. En première page, il est annoncé le nouveau réfectoire à l'école maternelle du Printemps qui entrera en service dès la rentrée de septembre. Ce nouvel équipement permettra de supprimer les trajets pour les enfants, d'améliorer le confort de travail pour les agents communaux qui encadrent le repas et de bénéficier d'un espace plus large tant pour les élèves de maternelle qu'au sein de la cantine des Grands Jardins pour les élèves des classes élémentaires.

Un dispositif devrait voir le jour courant du premier trimestre de la rentrée pour que les familles puissent s'inscrire aux différents services en ligne.

Elle précise les ajustements effectués par rapport au document de l'année dernière (assurance scolaire et extra-scolaire, inscription des enfants avant 8 h 30 le matin...). Elle ajoute que les tarifs, énumérés page 9, demeurent inchangés par rapport à l'année dernière pour les enfants, seuls les adultes déjeunant à la cantine paieront le prix de revient du repas soit 6,40 € contre 5,80 € auparavant.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- les termes du règlement intérieur présenté ainsi que les tarifs applicables au restaurant scolaire
- les tarifs d'inscription aux accueils périscolaires

**> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED)**

Madame GRESSIN rappelle que la commune dispose d'une seule psychologue scolaire qui intervient dans 16 communes pour 132 enfants. Pour l'année 2018-2019, le coût par élève s'établit à 950,21 € correspondant à 588,98 € de petites fournitures et 361,23 € d'abonnement téléphonique. Ce montant est réparti par commune de résidence au prorata du nombre d'élèves accueillis au RASED. Elle précise que 62 enfants d'Aubigny-sur-Nère bénéficient du RASED.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la répartition entre les communes de résidence des enfants suivis par le RASED, du coût de fonctionnement du service pour l'année 2018-2019 comme suit :

COMMUNES	NOMBRE D'ELEVES	POURCENTAGE DE PARTICIPATION	REPARTITION (€) arrondie
AUBIGNY SUR NERE	62	46,97	446.68
ARGENT/SAULDRE	12	9,09	85.67
BARLIEU	1	0,76	7.23
BLANCAFORT	11	8,34	79.31
BRINON/SAULDRE	5	3,79	36.04
LA CHAPELLE D'ANGILLON	4	3,03	28.81
CLEMONT	3	2,27	21.59
CONCRESSAULT	1	0,76	7.23
MENETREOL	2	1,51	14.36
OIZON	5	3,79	36.04
VAILLY/SAULDRE	6	4,55	43.27
BELLEVILLE	10	7,57	71.99
JARS	3	2,27	21.59
LE NOYER	3	2,27	21.59
SANTRANGES	4	3,03	28.81
<b>TOTAUX</b>	<b>132</b>	<b>100</b>	<b>950,21</b>

**> Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)**

Madame GRESSIN rappelle qu'il s'agit de la classe d'intégration où les enfants sont scolarisés sur décision de l'Education Nationale. Cette classe comptait cette année 12 élèves dont 4 résidant dans des communes extérieures (3 à Blancafort et 1 à La Chapelle d'Angillon). Il est demandé aux communes extérieures le prix des fournitures scolaires soit 41,80 € et les frais d'accueil de 156,05 €.

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant de participation par élève au titre de l'année 2018-2019 tel que détaillé ci-dessus.

**> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny**

Madame GRESSIN indique que le coût annuel moyen par élève dans les écoles publiques communales s'établit pour l'année 2018-2019 à : 350,08 € en élémentaire et de 1 302,40 € en maternelle. Ce montant enregistre une augmentation par rapport à l'année précédente en raison du choix de la municipalité de maintenir les efforts réalisés au niveau des écoles pour préparer nos enfants pour l'avenir (fournitures gratuites, ATSEM en nombre suffisant en maternelle, activités culturelles, sportives avec la piscine). Le nombre d'enfants en maternelle est en baisse cette année, ce qui explique l'augmentation du coût.

Les frais de fonctionnement demandés aux communes extérieures correspondent à la moyenne du coût des deux niveaux, soit pour l'année scolaire 2019-2020 : 667,50 € (contre 597 € l'année dernière).

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité des membres présents et représentés, pour l'année 2019-2020 le montant de participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aubigny à 667,50 €.

**> Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Solange**

Madame GRESSIN rappelle que l'école Sainte-Solange est liée par un contrat d'association avec la Commune. Aubigny participe aux frais de fonctionnement « matériel » sur la base du coût annuel moyen des écoles publiques communales, duquel sont retirés les frais qui sont versés parallèlement à l'école Sainte-Solange comme ceux de la piscine ou de Noël.

Elle rappelle ce que comprennent les frais « matériel » pris en charge par la Commune. Pour les élèves de classes élémentaires, ces frais s'élèvent à 328 € et pour les élèves des classes maternelles à 1 275 €. Ces montants étant basés sur le coût moyen d'un élève des écoles publiques, ils sont également en augmentation cette année. Le paiement a lieu tous les trimestres en fonction du nombre d'enfants Albiens.

Le Conseil municipal retient les montants suivants comme participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Solange :

- 328 € pour les enfants de classes élémentaires (à la majorité des membres présents et représentés : 1 voix Contre et 1 Abstention)
- 1 275 € pour les enfants de classes maternelles (à la majorité des membres présents et représentés : 1 voix Contre et 1 Abstention)

**> Barème de classe de neige**

Madame le Maire remercie Madame GRESSIN pour obtenir des tarifs intéressants.

Madame GRESSIN indique que la classe de neige aura lieu dans la même structure que l'année dernière à Ancelle dans le centre de l'Aiglière, pour une durée de 13 jours du 6 au 18 janvier 2020. Le coût individuel est maintenu pour cette année à 875 € pour 48 enfants (contre 60 l'année dernière) et le barème est par conséquent identique à 2019.

Sur une question de Madame le Maire, Madame GRESSIN confirme que le montant de la participation du Conseil Départemental n'est pas confirmé à ce jour.

Madame RENIER remercie les bénévoles qui encadrent les élèves durant le séjour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le barème de participation à la classe de neige 2019-2020 tel que repris au tableau ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL		PARTICIPATION COMMUNALE		PARTICIPATION DES FAMILLES		
	Année 2018-2019	Année 2019-2020 <i>Sous réserve</i>	Année 2018-2019	Année 2019-2020	Année 2018-2019	Année 2019-2020	Pourcentage de la participation par rapport au coût du séjour
0 à 276	31 + 50 = 81	31 + 50 = 81	661	661	133	133	15%
277 à 320	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	875-81-133 683	875-81-133 683	15% du séjour 133	133	15%
321 à 366	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	875-59-133 663	875-59-133 663	maintien 1ère tranche 153	133 maintien 1ère tranche 153	17%
367 à 410	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	875-59-153 577	875-59-153 577	17% du séjour 239	239	27%
411 à 457	31 + 28 = 59	31 + 28 = 59	875-59-239 407	875-59-239 407	27% du séjour 409	409	47%
+ 457	31	31	875-59-409 208	875-59-409 208	47% du séjour 636	636	72%
			875-31-636	875-31-636	72% du séjour		

- décide d'appliquer les participations ci-dessus présentées, pour tout élève qu'il soit domicilié à Aubigny ou sur une autre commune, sous réserve de la règle suivante : dans le cas où des conseils municipaux des collectivités extérieures décideraient de ne plus assumer en tout ou en partie la part des frais supportés par la Commune d'Aubigny, la charge serait transférée aux familles elles-mêmes.

#### > Tarifs Maison des Jeunes

Madame GRESSIN indique que le tarif était fixé jusqu'ici pour une année civile. Il est proposé de fixer désormais ce tarif sur l'année scolaire afin de concentrer les démarches à effectuer par les familles pour les différentes inscriptions au mois de septembre.

Le tarif d'adhésion à la Maison des Jeunes n'est pas modifié pour l'année scolaire 2019-2020. Cette modification de période d'adhésion nécessite la création d'un tarif transitoire pour les familles déjà inscrites jusqu'à la fin de l'année civile. Depuis deux ans, la maison des jeunes est ouverte trois semaines l'été. Afin de permettre aux jeunes Albinien, aux jeunes des communes extérieures ou encore aux enfants en vacances chez leurs grands-parents à Aubigny, de découvrir la structure avant le début de l'année scolaire ou juste pour l'été, un tarif période estivale est également proposé. Cette adhésion d'été permet aux adhérents de participer aux sorties organisées moyennant un tarif unique de 12,60 €.

Cette année, les jeunes bénéficient de sorties diversifiées telles que la visite de la Maison des Sancerre le matin et initiation au golf l'après-midi à Saint-Satur, sortie à Aquaplouf et laser quest. Une activité meubles en palettes a également été proposée, la gendarmerie est venue faire une prévention sur les addictions et internet...

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs d'adhésion à la Maison des Jeunes pour l'année scolaire 2019-2020, tels que repris au tableau ci-dessus :

Domicile	Tarif année scolaire			Tarif période transitoire Janvier à Août 2020 pour les adhésions en cours	Tarif période estivale
	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant		
AUBIGNY/NERE	12 €	11 €	10 €	7 €	5 €
Communes Extérieures	17 €	16 €	15 €	10 €	

> **Autorisation de signature pour le financement de petits travaux d'éclairage public**

Madame RENIER rappelle que le conseil municipal est amené à délibérer très régulièrement sur les plans de financement pour travaux à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher (SDE 18). Les délais de commande et de livraison sont très importants. Afin d'accélérer les réalisations, Madame le Maire propose d'être autorisée à signer les plans de financement ne dépassant pas 2 000 €. Les communes de Sancerre et Boulleret fonctionnent déjà sous cette forme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18 dans la limite de 2 000 € HT par dossier restant à charge pour la commune et des crédits budgétaires disponibles inscrits au budget de la Commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le Syndicat d'Energie du Cher.

> **Adhésion de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA)**

Madame RENIER indique que la compétence « Milieux aquatiques du bassin versant des Sauldres » était exercée jusqu'ici par le Pays Sancerre-Sologne mais depuis la loi Gemapi, le Pays de peut plus porter cette compétence sauf à devenir un syndicat mixte à la carte. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, un nouveau syndicat sera créé qui s'occupera de la gema pour les milieux aquatiques du bassin versant des Sauldres. La Communauté de Communes a délibéré et la commune doit désormais délibérer pour se prononcer sur l'adhésion de la CDC à ce nouveau syndicat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et leurs Affluents (SYRSA) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

> **Avis sur la vente d'un logement par la société France Loire**

Madame BUREAU indique qu'il s'agit d'une maison à étage située 8 résidence de Vlotho, de type 3 de 65 m<sup>2</sup>, libre depuis plusieurs mois. La vente à des locataires du parc social sera proposée au montant de 72 000 € ou à 77 000 € pour les extérieurs.

Madame RENIER indique que la société vend une partie du patrimoine pour réinvestir, ce qui permet simultanément d'assurer une mixité entre propriétaires et locataires.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres au projet de vente de l'immeuble 8 résidence de Vlotho par la SA France Loire.

### > **Modification du tableau des emplois communaux**

Madame le Maire indique qu'il s'agit tout d'abord des avancements de grade suivants ayant obtenu un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Cher :

- d'un agent du service financier au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019

- d'un agent de police municipale par promotion interne au grade de chef de police municipale (catégorie B) à compter du 1<sup>er</sup> août 2019

Pour palier la suppression des emplois aidés, le conseil municipal avait approuvé la création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités afin de mettre en place une nouvelle organisation tenant compte d'acquisition de matériel adapté et permettant d'optimiser l'entretien des locaux communaux. Il s'agit aujourd'hui de pérenniser ces postes en créant :

- un poste d'adjoint technique à temps non complet (30 h) pour le ménage de la mairie et les missions de conciergerie en l'absence de la personne titulaire du poste qui a intégré le poste d'accueil de la mairie le vendredi après-midi en plus du samedi matin. Ce poste intègre également le ménage du nouveau centre d'interprétation de l'Auld Alliance

- un agent sera nommé sur le poste d'adjoint technique à temps non complet (25 h) vacant au tableau des effectifs pour les locaux de l'école élémentaire (nouvelle organisation permettant de passer de 4 à 3 agents)

- la nouvelle organisation de la semaine scolaire a nécessité la modification du planning des différents agents de service. Il est proposé de pérenniser un emploi d'agent issu du dispositif CAE qui intégrera le nouveau réfectoire de l'école maternelle sur un poste d'adjoint technique à temps non complet de 26 h/semaine

- pour palier la fin d'un contrat recruté sous un Contrat d'Avenir et d'expérimenter la nouvelle organisation du service de restauration scolaire, il convient de créer un emploi non permanent à temps complet pour accroissement d'activité permettant le recrutement d'un agent titulaire d'un CAP de cuisinier pour la période courant jusqu'à la fin de l'année civile pour rôder le système

- l'ouverture du cinéma sur sept jours a nécessité le recrutement d'un agent pour suppléer l'agent titulaire à raison de 6 h 30/semaine. Cet emploi avait été créé le 1<sup>er</sup> septembre 2018, ce qui permet d'apprécier la pertinence d'une séance supplémentaire. Il est proposé de pérenniser ce poste en créant un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 6 h 30/semaine.

La Municipalité a opté pour le principe de création d'emploi non permanent pour accroissement d'activité suivi de la pérennisation des postes si cela donne satisfaction. Cela permet à la fois de tester la personne et l'organisation.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les emplois ci-dessus présentés.

Madame RENIER indique qu'en ce qui concerne le cinéma, la Commune a obtenu la labellisation « Art et Essai » pour deux ans avec l'attribution d'une subvention non négligeable de 4 000 €. Ce

label récompense les efforts qui ont été produits sur le cinéma qui doit proposer une programmation commerciale mais également projeté des films dits « art et essai ».

#### > **Mandatement d'une créance éteinte**

Madame BUREAU indique qu'il s'agit d'acter le mandatement d'une créance éteinte suite à une clôture de procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Il s'agit d'une somme de 365 € correspondant à des droits de terrasse.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le mandatement de cette créance au compte 6452.

#### > **Cession à l'euro symbolique de parcelles communales au profit du Conseil Département dans le cadre de l'opération de construction du barreau routier**

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une surface totale de 20 444 m<sup>2</sup> correspondant au tracé du barreau routier et au bassin de rétention de l'opération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la cession à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

- BH n° 509	426 m <sup>2</sup>	- BH n° 510	167 m <sup>2</sup>
- BH n° 501	8 908 m <sup>2</sup>	- BH n° 504	3 709 m <sup>2</sup>
- BH n° 494	1 427 m <sup>2</sup>	- BH n° 497	3 169 m <sup>2</sup>
- BH n° 491	2 638 m <sup>2</sup>		

La parcelle cadastrée section BH n° 501 comprend également le bassin de rétention.

#### > **Rapports d'activités 2018 des services de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur TURPIN présente le rapport d'activité du service de l'Eau potable.

La commune dispose d'une longueur de canalisations de 120 km, de deux réservoirs d'une capacité de 1 600 m<sup>3</sup> (1 200 m<sup>3</sup> pour le château d'eau et 400 m<sup>3</sup> pour la bache à l'usine de traitement de la Théau). Le rendement du réseau est de 79,8 % (contre 78,9 % l'année dernière) malgré l'augmentation des fuites. Les canalisations vieillissantes entraînent un indice linéaire de 1,70 m<sup>3</sup>/j/km.

Il a été produit 392 472 m<sup>3</sup> d'eau, mis en distribution 391 188 m<sup>3</sup> et consommé 312 054 m<sup>3</sup>, ce qui représente une perte de 79 134 m<sup>3</sup> (nettoyage de la bache et problème sur les réseaux pour 17 820 m<sup>3</sup> puis sapeurs-pompiers, bornes de puisage...).

Les analyses microbiologiques réalisées ont été satisfaisantes à 100 %. Les résultats des analyses liées à la présence des métabolites ont été satisfaisantes à hauteur de 50 % (94.7 % l'année dernière). Monsieur TURPIN précise que de nouvelles molécules ont été recherchées et cela a fait baisser le taux de bons résultats de ces analyses.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau TTC est de 2,46 € (contre 2,41 € en 2017).

En 2018, 25,8 km de canalisations ont été inspectées par moyen acoustique pour recherche de fuites. Malgré le nombre de fuites détectées, le rendement de réseau est toujours satisfaisant.

Madame le Maire s'interroge sur le taux moyen de renouvellement des réseaux à 0% sur les cinq dernières années alors que des réseaux ont été remplacés.

Monsieur TURPIN confirme qu'il s'agit d'une erreur.

Monsieur TURPIN fait part de nouvelles obligations pour les gestionnaires de réseaux d'eau et d'assainissement devant s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Il est indiqué que 14 fuites ont été détectées sur les canalisations, 22 sur les branchements, 26 sur les compteurs. Le linéaire soumis à la recherche de fuites est de 25 823 mètres. Le taux des impayés est de 1,45 % contre 1,23 % en 2017. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2018.

Madame RENIER souligne la consommation moyenne de 119 l cette année contre 125 l l'année précédente.

Monsieur TURPIN présente le rapport d'activité du service de l'Assainissement.

Le nombre d'habitants desservis est de 5 682 et 2 693 sont abonnés. L'assiette de redevance est de 244 746 m<sup>3</sup>. La commune dispose de

- 6 postes de refoulement : Mail Guichard, Les Augustins, Route de Clémont, Route d'Orléans, la Malnoue, la Maladrerie.

- 2 installations de dépollution : le Moulin des Filles et la Lagune des Miots au Domaine d'Aubigny.

Le réseau de collecte est de 42,600 km et de 2,430 km pour le Domaine d'Aubigny. Les volumes d'entrée dans la station d'épuration s'établissent à 431 860 m<sup>3</sup>, les volumes déversés en tête de station de 19 289 m<sup>3</sup> ne rentrent pas dans la station et sont dirigés directement à la rivière.

Madame le Maire annonce que la commune va lancer fin août le marché de consultation d'aide à la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la prochaine station d'épuration. Cette nouvelle station doit être réalisée pour septembre 2021. Il est possible de la construire juste à côté de la station actuelle, ce qui limite le déploiement de voirie et de réseaux. Dans le marché, il n'est pas imposé de fonctionnement de la station, cela donnera lieu à une discussion ultérieure. Cette consultation ne pouvait avoir lieu avant le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau pour bénéficier d'une subvention.

Madame Renier indique qu'à l'occasion de la visite de la station d'épuration de Mehun/Yèvre, il a été constaté l'absence d'odeurs. Pour les riverains, cette solution serait très confortable.

Monsieur TURPIN reprend le compte-rendu du rapport d'activité en indiquant que le taux de conformité de la station est de 91,7 %. Le prix global moyen de l'assainissement est de 2,26 €/m<sup>3</sup> (contre 2,25 € en 2017).

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité des membres présents et représentés le rapport d'activité 2018 des services de l'Eau et de l'Assainissement.

#### Informations diverses

1 – Madame le Maire fait part au conseil municipal de **dégradations dans les toilettes publiques**. Elle montre aux conseillers présents le support papier toilette vandalisé retrouvé dernièrement. Il sera demandé au directeur des services techniques d'étudier la possibilité de fermer à clé les toilettes publiques la nuit.

En effet, des jeunes mineurs circulent la nuit et jouent à aplatir les gouttières ou encore à abîmer les fleurs. Madame le Maire en appelle aux parents en indiquant que des mineurs ne



doivent pas se promener en ville à 2 h du matin. Si la situation ne s'améliore pas, il faudra réfléchir à l'instauration d'un couvre-feu comme cela se pratique dans les grandes villes. Elle ajoute que certains jeunes sont de plus alcoolisés.

Madame RENIER encourage les gens victimes de ce type de dégradations à porter plainte. L'entretien des toilettes publiques est important pour l'image de la ville ; une fiche de suivie a été mise en place. Aux Fêtes Franco-Ecossaises, des compliments ont été formulés sur la propreté des toilettes publiques.

Monsieur TURPIN ajoute que les toilettes situées au parking du Pré qui Danse sont vandalisées chaque semaine.

## **2 – Golf en campagne**

Madame le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'un golf traditionnel, il a juste été installé des plots de départ et une arrivée avec un fanion, les services techniques ont tondu le parcours.

L'inauguration de ce golf aura lieu demain à 16 h 30 au trou n° 1 se trouvant à proximité du camping où les clubs seront mis à disposition gratuitement et les balles en mousse contre caution. Cela permettra de découvrir le parc des sports et d'encourager la démocratisation du golf. Une initiation sera prévue à la rentrée.

Il est précisé que les usagers peuvent utiliser des clubs traditionnels mais il est interdit d'utiliser les balles de golf, il convient de retirer des balles en mousse au camping. Il est ajouté également que les trous ne sont pas longs. La commune a acheté quelques clubs réglables pour les enfants et la fédération a fourni les autres.

**3 –** Madame RENIER souhaite souligner que les **brochures d'adresses utiles** distribuées dans les boîtes à lettres comportent des erreurs et n'émanent pas de la Commune.

**4 –** La présidente du **Club de marche d'Aubigny** a adressé un courrier de remerciements à la Commune et notamment aux services techniques à la suite de la randonnée des Cardeux organisée le 6 Juillet dernier, pour la mise à disposition du préau du CRJS et le montage des tentes dans les Grands Jardins.

## **5 - Proposition de leg**

Madame le Maire indique qu'un Albinien de souche a proposé de donner la maison de ses parents à la Commune. Il s'avère que cette maison nécessite des travaux d'environ 60 000 € pour la rendre occupable. Madame le Maire a indiqué au donateur qu'il serait préférable de s'orienter vers SOLHIA, organisme qui accompagne les communes et le Pays Sancerre-Sologne dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Cet organisme a la possibilité de prendre des logements de ce type pour les réhabiliter avant de les remettre dans le circuit.

**6 –** Madame le Maire attire l'attention sur la présence actuelle sur le territoire d'une société qui propose **l'installation de panneaux solaires** et qui, à son sens, abuse de la faiblesse des personnes. Il convient de prévenir les usagers qu'il faut rester très vigilant sur les formulaires de prêts qui sont présentés et qu'une demande d'autorisation d'urbanisme est nécessaire avant d'engager tous travaux de ce type.

## **7 – Réforme des trésoreries**

Madame le Maire a adressé un courrier au Député et à la Préfète sur la réorganisation des réseaux de trésorerie. Une réunion sur le sujet est programmée le 2 septembre prochain. Les titres pourraient être réglés par les particuliers auprès des bureaux de tabac.

Les trésoreries traitent des dossiers de particuliers mais également l'aide aux collectivités, syndicats ou communautés de communes.

Le projet tend vers une hyper-concentration, ce qui affaiblit les petites communes. L'argumentaire avancé est celui que les conseils aux particuliers ont diminué depuis la mise en place de la retenue à la source.

## **8 – Point sur la gendarmerie**

Madame RENIER indique qu'à l'occasion de la pose de la première pierre du Centre de Secours, il a été indiqué dans la presse qu'il ne manquait plus qu'une signature dans le dossier de construction de la gendarmerie. Certes, le dossier avance mais fin juin, il manquait :

- l'engagement ferme du Conseil départemental de se porter garant de l'emprunt qui sera contracté par l'Office Public d'Habitat du Cher pour la partie logements (fait depuis le 1<sup>er</sup> juillet)

- la fixation des loyers et le projet de bail à rédiger par la DGFIP

Il serait intéressant que ce dossier aboutisse afin de ne pas risquer la perte d'une subvention attribuée depuis quelques temps déjà.

## **9 – Service Jeunesse**

Madame GRESSIN indique que 40 jeunes sont partis dans les Pyrénées du 7 au 13 juillet derniers lors d'un séjour organisé par la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. Ce séjour a remporté un franc succès auprès des jeunes. Il a été demandé aux jeunes leurs vœux pour un prochain séjour.

Le centre de loisirs se déroule parfaitement avec de nombreuses activités proposées aux enfants. Une sortie de deux jours aura lieu la semaine prochaine. Les enfants de moins de 6 ans ne pouvant participer à cette sortie pour des raisons réglementaires, ils bénéficieront d'une journée au zoo de Beauval.

Une exposition est organisée au centre de loisirs demain soir sur toutes les activités qui ont eu lieu au cours du centre. En raison du Festival Hmong se déroulant dans l'enceinte du Parc des Sports, les parents devront se rendre au centre de loisirs en se garant sur le parking des Terrasses de la Nère et en entrant au Parc des Sports par le CRJS. Elle invite les conseillers municipaux à participer à cette soirée.

**10 – Madame le Maire rappelle qu'à la rentrée dernière, une réunion s'est tenue avec Monsieur GOUTEBESSIS du Conseil départemental, sur la **déviation de Neuvy/Barangeon pour les poids lourds de + 19 tonnes**. La Municipalité avait émis une crainte quant à l'augmentation des camions circulant sur les routes et pas uniquement sur la RD 940 puisqu'ils pouvaient passer par Salbris et revenir par l'avenue de l'Hippodrome.**

Il avait été demandé au Conseil départemental le 24 septembre 2018 de mettre en place des comptages réguliers et la Commune avait indiqué qu'une clause de « revoyure » du dispositif basée sur la densité du trafic enregistrée sur la commune d'Aubigny devait être insérée à l'arrêté.

Le 27 Juin 2019, un nouveau courrier a été adressé pour demander les comptages effectués, à la suite de plaintes de riverains enregistrées lors de la réunion de quartier à Saint-Ligori et d'une visite Place Europe où les riverains ont constatés une recrudescence de camions sur l'avenue de l'Hippodrome. Une pétition est en cours.

A la suite de ces constatations, un courrier au Conseil départemental a signifié que l'expérimentation mise en place depuis un an ne satisfait pas la commune et demande que de nouveaux dispositifs de déviation soient trouvés, la voirie n'étant pas prévue pour la circulation intensive de camions.

Lors de la première réunion, il avait été annoncé une baisse d'une centaine de camions circulant dans Aubigny grâce à cette déviation alors que la circulation a augmenté.

Monsieur TURPIN indique qu'hier entre le Mail Guichard et Argent/Sauldre, il a croisé 19 camions. Il ajoute que les camions ne passent plus par la route d'Ennordres mais par la route de Ménétréol.

Monsieur GRESSET a comptabilisé le passage de 11 camions semi-remorques en douze minutes avenue de l'Hippodrome.

**11** – Madame RENIER indique qu'il a été demandé à nouveau à RFF **d'entretenir la voie ferrée**. En effet, un incendie a sévi dernièrement sur cette emprise très proche des habitations et d'un transformateur alimentant tout Aubigny.

## **12 – Calendrier des manifestations :**

Ven 26 Sam 27 Juillet Festival Hmong – Association Union des Lao-Hmong – Parc des Sports

Ven 26 Soirée Centre de Loisirs

### AOÛT

Jusqu'au dim 29 sept – Exposition « Aubigny la festive, un siècle de fêtes » Vieil Aubigny Maison Victorine

Dim 11 15 h 00 – 20 h 00 Guinguette – Comité des Fêtes – Préau sportif du Parc des Sports

Sam 24 Dim 25 Nationale d'élevage – Club Français du chien Berger Belge – Parc des Sports

Dim 25 17 h 00 d'Aubigny – Concert Nonet « cordes et vents » - Comité des Orgues Eglise Saint Martin

### SEPTEMBRE

Jusqu'au dim 29 sept – Exposition « Aubigny la festive, un siècle de fêtes » Vieil Aubigny Maison Victorine

Dim 1<sup>er</sup> Journée Argent Rassemblement de voitures de prestige – Rotary Club Aubigny Cour du château/Place de la Résistance

Sam 7 Journée Jardins Nationale d'élevage Retriever Club de France – Les Grands Jardins

10 h 00 – 18 h 00		Fête des associations – Commune d’Aubigny-sur-Nère – Gymnase Jacques Pardieu
Dim 8	Journée Familles	Vide dressing et articles de puériculture – Association des d’Aubigny et du Cher Nord – Salle des fêtes
Sam 14	9 h 00 – 18 h 00 13 h 30 – 17 h 00	Portes ouvertes – Créa’Tricot – Cloître des Augustins Portes ouvertes « découverte handball » – ACN Handball – Gymnase Jacques Pardieu
Du sam 14, 10 h 00, au dim 15, 18 h 00		
Mandragore		Festival de jeux « Retour vers le Ludique 6 » - Association La Salle des fêtes
Sam 21	17 h 00	Loto – Amicale des Sapeurs-Pompiers Aubigny Oizon – Salle des fêtes
Sam 21	Dim 22	Journées européennes du Patrimoine
ces dates		Madame GRESSIN indique que la Maison des Jeunes organise à une Journée Porte Ouverte.

**> Calendrier des réunions :**

- Jeudi 19 septembre 2019 à 19 h 00 : 8° Commission
- Jeudi 26 septembre 2019 à 20 h 00 : Conseil municipal

*(ces deux réunions ont été avancées depuis au Mercredi 18 et Mercredi 25 septembre 2019).*

Madame le Maire indique qu’Aubigny a été choisie pour un tournage dans le cadre des Petites Cités de Caractère. Ce tournage a eu lieu samedi dernier. Elle ajoute qu’un autre tournage aura peut-être lieu à Aubigny à la rentrée pour une web-télé.

-

Aucune autre question n’étant soulevée, Madame le Maire souhaite un bon été à toutes et à tous  
et lève la séance.